

Marseille, le 27 octobre 2021

**Courrier à l'attention de Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental**

Monsieur le Président,

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le secteur de l'aide et du soin à domicile applique l'avenant 43 de la convention collective qui réforme en totalité le système de rémunération engendrant une augmentation sensible des salaires des professionnels. Si nous nous réjouissons pour les salariés, nous sommes cependant très inquiets du devenir de nos associations qui ne pourront pas faire face à l'augmentation conséquente de la masse salariale si le surcoût n'est pas rapidement compensé par votre collectivité. Dans notre précédent courrier, nous vous avions alertés sur les risques pendants à l'application de l'avenant 43.

Depuis le début de la crise sanitaire, nos services d'aide et de soins à domicile sont en 1<sup>ère</sup> ligne et fortement mobilisés pour assurer au quotidien la continuité de l'accompagnement à l'autonomie des plus fragiles qui souhaitent vivre à domicile et soutenir les familles en difficultés.

Plus généralement, ils accompagnent au quotidien 80 % de personnes âgées bénéficiaires de l'APA, un nombre croissant de personnes en situation de handicap à domicile ou encore des personnes atteintes de maladies chroniques pour prévenir et limiter leur entrée dans la dépendance. Ils accompagnent aussi des familles, dans le cadre de l'aide à la parentalité et de la protection de l'enfance. Acteurs de santé, ils contribuent ainsi fortement à amortir les effets des crises sanitaires (telle que celle que nous vivons ou encore en cas de canicule). Ils participent à la lutte contre l'isolement, au soutien des aidants et à la prévention des risques de maltraitance et de la perte d'autonomie.

L'agrément de l'avenant 43 marque la reconnaissance de ce rôle essentiel des services et professionnels du domicile auprès de nos concitoyens les plus fragiles. Cet accord permettra la plus forte revalorisation des emplois et rémunérations dans la branche de l'aide, des soins et de l'accompagnement à domicile, depuis 2002.

Nous saluons ce geste fort du gouvernement et tant attendu par les professionnels du secteur. Il s'agit d'une véritable avancée dont nous nous réjouissons pleinement car rappelons qu'avant l'avenant **la moitié des intervenants à domicile accédaient à un salaire supérieur au SMIC après 13 ans d'ancienneté**. Cet agrément constitue une véritable opportunité d'améliorer l'attractivité du secteur, au moyen d'une revalorisation de la masse salariale de 16% à 25 % en moyenne, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Cette mesure historique en faveur de l'attractivité des métiers du domicile est une première réponse pour permettre le virage ambulatoire et domiciliaire souhaité par le plus grand nombre. D'autant plus que, comme vous le savez, les services d'aide à domicile subissent, depuis cet été, une hémorragie de salariés en raison du manque d'attractivité des métiers, des écarts de salaires avec les établissements, écarts qui se sont accrus depuis le Ségur de la santé et l'obligation vaccinale. Une accélération des départs qui vient aggraver une situation déjà très tendue du fait des difficultés de recrutement, et qui fait craindre de véritables déserts de services à domicile. En d'autres termes, un

nombre croissant de bénéficiaires de l'APA, de la PCH ou du dispositif de la branche famille de la CAF et les familles aidées en protection de l'enfance pourraient se retrouver sans solution locale d'accompagnement à domicile.

Si le gouvernement a pris la mesure d'un des enjeux clés du secteur qu'est l'attractivité des métiers du domicile, il n'en reste pas moins que l'application effective de cet accord est largement conditionnée au soutien financier des Départements et des Territoires. Il est en effet indispensable qu'un engagement de chacun des acteurs et financeurs soit pris pour permettre de financer à compter du 1<sup>er</sup> octobre, les revalorisations légitimes et attendues par l'ensemble des intervenants à domicile.

En tant qu'élu territorial, vous aurez à vous prononcer sur ces différents éléments budgétaires. Nous savons la charge que représente la compétence sociale pour les départements, les territoires, et connaissons leurs difficultés budgétaires. Cependant, il nous semble essentiel de vous alerter sur la nécessité d'un engagement de votre collectivité pour apporter la part territoriale en complément du soutien de l'Etat voté à l'occasion de la LFSS 2021. L'avenant 43 s'impose depuis le 1<sup>er</sup> octobre à tous nos Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Nous attirons votre attention sur **l'importance de la prise en compte de la totalité du surcoût et d'un paiement rapide pour ne pas engendrer de décalages de trésorerie, que nos structures ne pourront pas supporter**. En effet, les difficultés financières, voir la disparition de certaines entraîneraient une perte de centaines emplois mais surtout la rupture des parcours d'accompagnement des personnes les plus vulnérables plongeant ainsi les salariés et les bénéficiaires dans une grande précarité.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande aux répercussions tant sanitaires que sociales. Sachant pouvoir compter sur votre sens des responsabilités, nous restons persuadés que vous ne pourrez supporter la fermeture des associations en souffrance, dont la cause serait l'application d'un avenant conventionnel reconnaissant le rôle essentiel du professionnel au domicile d'une personne fragilisée, en précarité sanitaire voire financière.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Gérard RATHERY  
Délégué Régional  
**ADEDOM**

Nicolas GUILLO  
Président  
**FNAAFP/CSF**

Jean-Marc DE JESUS  
Président  
**UNA PACA CORSE**

Jean-Vincent PIQUEREZ  
Président  
**URIOPSS PACA- CORSE**

## CONTACTS :

ADEDOM : Christine FAURE, Directrice Générale AMFD : [c.faure@amfd13.org](mailto:c.faure@amfd13.org)

FNAAFP/CSF : Emeline ARNOUX, administratrice : [direction@aafp13.fr](mailto:direction@aafp13.fr)

UNA PACA CORSE : Fiona ICARD, coordinatrice régionale : [f.icard@una.fr](mailto:f.icard@una.fr)

URIOPSS PACA-CORSE : Géraldine Meyer, directrice : [g.meyer@uriopss-pacac.fr](mailto:g.meyer@uriopss-pacac.fr)